ANX244 · ANNEXES DÉDIÉES

Chronologie de la dixième plaie et de la première Pâque : du dixième au quinzième jour du mois d’Abib

Résumé du paragraphe : Les chapitres 11 à 13 de l’Exode fournissent plusieurs indications chronologiques permettant de reconstituer le déroulement de la première Pâque, de…

LECTURE
45 min

RÉFÉRENCES
52

LIVRES CITÉS
12

PUBLIÉE
10/11/2026

MISE À JOUR
10/11/2026

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

1.1. Introduction : une chronologie établie par le texte biblique 2
1.2. Le premier mois de l’année religieuse : Abib 3
1.3. Le dixième jour : le choix de l’animal pascal 4
1.4. Du dixième au quatorzième jour : la garde de l’animal 4
1.5. Le quatorzième jour : l’immolation de l’animal pascal 5
1.6. Le passage du quatorzième au quinzième jour : le début de la nuit pascale 6
1.7. Le repas pascal : une nuit d’attente et de préparation 6
1.8. Minuit : l’accomplissement de la dixième plaie 8
1.9. Pendant la nuit : le pharaon ordonne le départ 8
1.10. Le matin du quinzième jour : la préparation du départ 10
1.11. Le quinzième jour : la sortie d’Égypte 10
1.12. Tableau chronologique de la première Pâque 11
1.13. La question de l’année historique de l’Exode 12
1.14. Les quatre cent trente ans et leur relation avec la sortie d’Égypte 12
1.15. La chronologie de la Pâque et celle de la Passion de Jésus-Christ 13
1.16. Conclusion de l’annexe 14
Lexique 15

1.1. Introduction : une chronologie établie par le texte biblique

Résumé du paragraphe : Les chapitres 11 à 13 de l’Exode fournissent plusieurs indications chronologiques permettant de reconstituer le déroulement de la première Pâque, de la dixième plaie et de la sortie d’Égypte.

La dixième plaie constitue l’un des événements les plus précisément situés dans le calendrier du récit de l’Exode.

Contrairement aux neuf plaies précédentes, dont les intervalles chronologiques ne sont pas systématiquement indiqués, la dernière plaie est directement associée à l’institution d’un calendrier religieux.

Exode 12.2 établit que le mois de la délivrance doit devenir le premier mois de l’année pour Israël.

Exode 12.3 fixe au dixième jour de ce mois le choix de l’animal pascal.

Exode 12.6 prévoit son immolation le quatorzième jour.

Exode 12.8 situe le repas pendant la nuit qui suit cette préparation.

Exode 12.29 indique que la mort des premiers-nés intervient à minuit.

Exode 12.31 rapporte que le pharaon fait appeler Moïse et Aaron pendant la nuit.

Exode 12.42 rappelle enfin que cette nuit doit être commémorée comme une nuit de veille en l’honneur de l’Éternel.

Ces indications permettent d’établir une succession cohérente des événements.

Cependant, elles ne permettent pas, à elles seules, de déterminer avec certitude l’année absolue de la sortie d’Égypte.

Il convient donc de distinguer la chronologie relative, explicitement fournie par le récit, des reconstructions historiques proposées pour dater l’Exode.

1.2. Le premier mois de l’année religieuse : Abib

Résumé du paragraphe : Dieu établit le mois de la délivrance comme premier mois de l’année. Cette disposition fait de la sortie d’Égypte le point de référence du calendrier religieux d’Israël.

Exode 12.2 déclare :

« Ce mois-ci sera pour vous le premier des mois ; il sera pour vous le premier des mois de l’année. »

Cette prescription donne une importance particulière au mois de la délivrance.

Le texte ne précise pas ici son nom.

Exode 13.4 l’identifie cependant comme le mois d’Abib, expression liée à la maturation des épis.

Exode 23.15 et Exode 34.18 reprennent cette désignation.

Le nom de Nisan apparaît dans des textes bibliques plus tardifs, notamment Néhémie 2.1 et Esther 3.7.

Le mois d’Abib, appelé ultérieurement Nisan, correspond approximativement à une période située entre mars et avril dans le calendrier grégorien.

Cette correspondance varie selon les années en raison du fonctionnement luni-solaire du calendrier hébraïque.

L’établissement de ce premier mois possède une portée théologique importante.

La délivrance devient le point de référence du calendrier religieux.

Le peuple est appelé à organiser une partie de sa vie cultuelle autour du souvenir de l’intervention divine.

La première Pâque ne constitue donc pas seulement une célébration exceptionnelle.

Elle inaugure une institution destinée à être renouvelée chaque année.

1.3. Le dixième jour : le choix de l’animal pascal

Résumé du paragraphe : Le dixième jour du premier mois, chaque famille doit choisir l’animal destiné au repas pascal. Cette préparation précède de plusieurs jours le jugement annoncé.

Exode 12.3 déclare :

« Le dixième jour de ce mois, on prendra un agneau pour chaque famille, un agneau pour chaque maison. »

Cette instruction constitue le premier repère daté de la préparation pascale.

Chaque famille doit choisir un animal parmi les brebis ou les chèvres, conformément à Exode 12.5.

L’animal doit être mâle, âgé d’un an et sans défaut.

Lorsque la famille est trop peu nombreuse pour consommer un animal entier, elle peut s’associer à une famille voisine.

Cette disposition montre que la préparation du repas doit tenir compte du nombre des participants.

Le choix de l’animal au dixième jour précède son immolation au quatorzième jour.

Le récit établit donc une période de préparation.

Cette organisation souligne que la dixième plaie est annoncée avant son accomplissement.

Les Israélites reçoivent des instructions précises et disposent du temps nécessaire pour les appliquer.

Le texte ne décrit pas en détail toutes les activités accomplies entre le dixième et le quatorzième jour.

Il serait donc excessif de reconstituer une succession quotidienne d'événements qui ne sont pas explicitement rapportés.

1.4. Du dixième au quatorzième jour : la garde de l’animal

Résumé du paragraphe : L’animal pascal doit être gardé jusqu’au quatorzième jour. Cette période sépare son choix de son immolation et souligne le caractère préparé de la célébration.

Exode 12.6 précise :

« Vous le garderez jusqu’au quatorzième jour de ce mois. »

Cette prescription établit une distinction entre le choix de l’animal et son sacrifice.

L’animal sélectionné le dixième jour doit être conservé jusqu’au moment fixé pour son immolation.

Le texte ne précise pas que cette période constitue un examen rituel quotidien.

Cependant, l’exigence d’un animal sans défaut suppose que celui-ci soit conforme aux prescriptions divines.

La période comprise entre le dixième et le quatorzième jour possède donc une fonction préparatoire.

Elle permet aux familles de se disposer à la célébration.

Dans l’interprétation chrétienne, cette préparation a parfois été rapprochée des événements précédant

la Passion de Jésus-Christ.

Cependant, les correspondances chronologiques exactes entre les journées de la première Pâque et celles de la dernière semaine du ministère de Jésus nécessitent une étude distincte.

Le Nouveau Testament identifie explicitement Jésus à l’Agneau pascal, mais il ne présente pas une équivalence détaillée entre chacune des journées de préparation d’Exode 12 et les journées précédant sa crucifixion.

Il convient donc de distinguer les correspondances théologiques certaines des rapprochements chronologiques proposés.

1.5. Le quatorzième jour : l’immolation de l’animal pascal

Résumé du paragraphe : L’immolation de l’animal pascal est fixée au quatorzième jour du premier mois, vers le soir. Ce moment constitue le centre de la préparation du repas précédant la dixième plaie.

Exode 12.6 déclare :

« Toute l’assemblée d’Israël l’immolera entre les deux soirs. »

L’expression hébraïque traduite par « entre les deux soirs » a fait l’objet de différentes interprétations.

Elle a notamment été comprise comme désignant la période située entre le déclin du soleil et son coucher.

D’autres traditions ont interprété cette expression en relation avec le moment du coucher du soleil.

Cette question possède une importance particulière dans les études consacrées au calendrier pascal.

Cependant, le texte permet d’établir avec certitude que l’immolation doit avoir lieu au quatorzième jour du premier mois, au moment prescrit.

Après l’immolation, le sang doit être appliqué sur les montants et le linteau des portes.

Exode 12.7 précise cette instruction.

L’animal doit ensuite être préparé pour le repas.

Exode 12.8 prévoit qu’il sera consommé rôti au feu, accompagné de pains sans levain et d’herbes amères.

Ces prescriptions établissent une succession claire : choix de l’animal, garde jusqu’au jour fixé, immolation, application du sang et préparation du repas.

1.6. Le passage du quatorzième au quinzième jour : le début de la nuit pascale

Résumé du paragraphe : Le repas pascal est consommé pendant la nuit qui suit l’immolation. Dans le système de datation où le jour commence au coucher du soleil, cette nuit correspond au début du quinzième jour.

La détermination du moment exact du repas pascal exige de tenir compte du mode de décompte des jours.

Dans le calendrier religieux juif, le changement de jour est traditionnellement situé au coucher du soleil.

Cette manière de compter apparaît notamment dans les prescriptions relatives aux fêtes.

Lévitique 23.5 situe la Pâque au quatorzième jour du premier mois, entre les deux soirs.

Lévitique 23.6 fixe la fête des pains sans levain au quinzième jour du même mois.

Lévitique 23.32 fournit un exemple explicite de célébration observée d’un soir à l’autre.

Dans la reconstruction habituelle, l’animal pascal est immolé le quatorzième jour et le repas est consommé après le coucher du soleil, au commencement du quinzième jour.

Cette articulation permet de comprendre la relation entre la Pâque et la fête des pains sans levain.

Cependant, il convient de distinguer les prescriptions calendaires explicites des questions relatives aux pratiques anciennes et à leur évolution.

Les textes bibliques fournissent les repères fondamentaux, mais certains détails de leur application ont fait l’objet de discussions historiques.

1.7. Le repas pascal : une nuit d’attente et de préparation

Résumé du paragraphe : Les Israélites doivent consommer le repas pascal dans une attitude de disponibilité. Cette préparation annonce l’imminence de leur départ.

Exode 12.11 prescrit que les participants prennent le repas avec leurs reins ceints, leurs chaussures aux pieds et leur bâton à la main.

Ces détails soulignent le caractère exceptionnel de la première Pâque.

Les Israélites ne participent pas à un repas ordinaire.

Ils se préparent à quitter l’Égypte.

La tenue prescrite exprime cette disponibilité.

Le peuple doit être prêt à répondre immédiatement à l’ordre de départ.

Le repas est donc associé à l’attente de la délivrance.

Cependant, cette préparation ne signifie pas que les Israélites doivent quitter leurs maisons avant le jugement.

Exode 12.22 leur ordonne au contraire de ne pas franchir la porte de leurs habitations jusqu’au matin.

Ces deux prescriptions sont complémentaires.

Le peuple doit être prêt à partir, mais il doit demeurer dans les maisons protégées pendant la nuit du jugement.

La sortie effective doit donc être distinguée de la préparation au départ.

1.8. Minuit : l’accomplissement de la dixième plaie

Résumé du paragraphe : La mort des premiers-nés intervient à minuit, conformément à l’annonce divine. Ce moment constitue le point culminant de la nuit pascale.

Exode 12.29 déclare :

« Au milieu de la nuit, l’Éternel frappa tous les premiers-nés dans le pays d’Égypte. »

Cette précision constitue l’un des repères chronologiques les plus explicites du récit.

La plaie intervient à minuit.

Elle atteint les premiers-nés égyptiens, depuis celui du pharaon jusqu’à celui du captif.

Les premiers-nés des animaux sont également mentionnés.

Le jugement correspond à l’annonce formulée dans Exode 11.4-5.

Le récit souligne ainsi l’accomplissement exact de la parole divine.

Dans les maisons israélites marquées par le sang pascal, les premiers-nés sont épargnés conformément à la promesse.

La nuit constitue donc simultanément le moment du jugement contre l’Égypte et celui de la protection d’Israël.

Cette double dimension explique la place centrale de la Pâque dans la mémoire biblique.

1.9. Pendant la nuit : le pharaon ordonne le départ

Résumé du paragraphe : Après la mort des premiers-nés, le pharaon fait appeler Moïse et Aaron pendant la nuit et leur ordonne de quitter l’Égypte.

Exode 12.30 rapporte que le pharaon se lève pendant la nuit, ainsi que ses serviteurs et les Égyptiens.

Un grand cri s’élève dans le pays.

Exode 12.31 précise :

« Dans la nuit même, Pharaon appela Moïse et Aaron. »

Cette indication montre que la décision du souverain intervient immédiatement après le jugement.

Le pharaon ordonne aux Israélites de partir avec leurs familles et leurs troupeaux.

Il demande également à Moïse et Aaron de le bénir.

Cette déclaration marque un renversement majeur.

Le souverain qui avait refusé à plusieurs reprises de libérer Israël donne désormais l’ordre de son départ.

Cependant, il convient de distinguer l’ordre donné pendant la nuit du départ effectif du peuple.

Exode 12.22 avait interdit aux Israélites de sortir de leurs maisons avant le matin.

La chronologie peut donc être comprise de manière cohérente : le pharaon ordonne le départ pendant la

nuit, tandis que les Israélites quittent leurs habitations après la période de protection prescrite.

1.10. Le matin du quinzième jour : la préparation du départ

Résumé du paragraphe : Après la nuit du jugement, les Israélites peuvent quitter leurs maisons et organiser leur départ. Les préparatifs décrits dans Exode 12 correspondent à une sortie accomplie dans l’urgence.

Exode 12.33 indique que les Égyptiens pressent les Israélites de quitter le pays.

Exode 12.34 précise que le peuple emporte sa pâte avant qu’elle soit levée.

Exode 12.35-36 rapporte également que les Israélites reçoivent des objets d’argent, des objets d’or et des vêtements.

Ces éléments montrent que le départ s’effectue dans un contexte de grande précipitation.

Les Égyptiens souhaitent voir les Israélites quitter rapidement leur territoire.

Le peuple rassemble ses biens et se prépare à prendre la route.

Exode 12.39 explique que les Israélites n’avaient pas pu préparer de provisions en raison de leur départ précipité.

Cette circonstance est directement associée à la consommation des pains sans levain.

Cependant, le texte ne fournit pas un horaire détaillé pour chacune de ces opérations.

Il serait donc excessif d'attribuer une heure précise au rassemblement des familles, à la réception des objets ou à la préparation des bagages.

La succession générale demeure néanmoins claire.

La nuit du jugement est suivie des préparatifs du départ.

1.11. Le quinzième jour : la sortie d’Égypte

Résumé du paragraphe : Nombres 33.3 situe explicitement le départ d’Israël au quinzième jour du premier mois, le lendemain de la Pâque. Cette précision constitue un repère majeur pour la chronologie de l’Exode.

Nombres 33.3 déclare :

« Ils partirent de Ramsès le premier mois, le quinzième jour du premier mois. Le lendemain de la Pâque, les enfants d’Israël sortirent la main levée, à la vue de tous les Égyptiens. »

Ce passage apporte une précision chronologique essentielle.

Le départ de Ramsès est situé au quinzième jour du premier mois.

Il intervient le lendemain de la Pâque.

Cette formulation doit être comprise en tenant compte de la distinction entre le quatorzième jour, associé à l’immolation pascale, et le quinzième jour, associé à la sortie.

Le récit d’Exode 12.37 indique que les Israélites partirent de Ramsès pour Succoth.

Nombres 33.3 confirme la date de ce départ.

Deutéronome 16.1 rappelle que Dieu fit sortir Israël d’Égypte pendant la nuit.

Cette expression peut être comprise comme une référence à l'ensemble de l'événement nocturne qui rendit la délivrance possible, tandis que Nombres 33.3 fixe le jour du départ de Ramsès.

L’articulation précise entre ces formulations a suscité différentes interprétations.

Une harmonisation cohérente consiste à distinguer la nuit du jugement et de l'ordre de départ, la sortie des maisons après le matin, puis le déplacement organisé du peuple.

Cette reconstruction respecte les principaux repères du récit sans imposer une heure de départ qui n’est pas explicitement indiquée.

1.12. Tableau chronologique de la première Pâque

Résumé du paragraphe : Les principales indications bibliques permettent d’établir une chronologie relative allant du choix de l’animal pascal jusqu’à la sortie d’Égypte.

DATE	ÉVÉNEMENT	RÉFÉRENCES BIBLIQUES
Premier mois, Abib	Le mois de la délivrance devient le premier mois de l’année religieuse.	Exode 12.2 ; Exode 13.4
10 Abib	Chaque famille choisit l’animal pascal.	Exode 12.3-5
Du 10 au 14 Abib	L’animal est gardé jusqu’au jour fixé pour son immolation.	Exode 12.6
14 Abib, vers le soir	L’animal pascal est immolé.	Exode 12.6
14 Abib, après l’immolation	Le sang est appliqué sur les montants et le linteau des portes.	Exode 12.7 ; Exode 12.22
Nuit suivant l’immolation	Les familles consomment le repas pascal et demeurent dans leurs maisons.	Exode 12.8-11 ; Exode 12.22
Minuit, pendant la nuit pascale	L’Éternel frappe les premiers-nés égyptiens.	Exode 12.29-30
Pendant cette même nuit	Le pharaon fait appeler Moïse et Aaron et ordonne le départ.	Exode 12.31-32
Après la nuit du jugement	Les Israélites achèvent leurs préparatifs et quittent leurs maisons.	Exode 12.22 ; Exode 12.33-36
15 Abib	Le peuple part de Ramsès en direction de Succoth.	Exode 12.37 ; Nombres 33.3
À partir du 15 Abib	Début de la fête des pains sans levain, célébrée pendant sept jours.	Lévitique 23.6 ; Exode 12.15-20

Ce tableau présente la chronologie relative la plus directement fondée sur les indications bibliques.

La désignation de la nuit pascale doit être comprise en tenant compte du passage du quatorzième au quinzième jour au coucher du soleil.

Les horaires exacts des préparatifs et du départ collectif ne sont pas précisés.

1.13. La question de l’année historique de l’Exode

Résumé du paragraphe : La Bible fournit des indications permettant de proposer différentes datations de l’Exode. Cependant, la détermination d’une année absolue demeure discutée.

La chronologie de la première Pâque peut être établie relativement à partir des indications du texte.

En revanche, la détermination de l’année exacte de la sortie d’Égypte soulève des difficultés historiques.

Deux grandes familles de datations sont fréquemment discutées.

La première situe l’Exode au XVe siècle avant Jésus-Christ.

Elle s’appuie notamment sur une lecture chronologique de 1 Rois 6.1, qui mentionne une période de quatre cent quatre-vingts ans entre la sortie d’Égypte et le commencement de la construction du Temple de Salomon.

La seconde situe l’Exode au XIIIe siècle avant Jésus-Christ.

Elle accorde une importance particulière au contexte historique généralement associé à la ville de Ramsès et à certains éléments archéologiques du Nouvel Empire égyptien.

Ces reconstructions ne reposent pas sur les mêmes méthodes.

Elles diffèrent notamment dans leur interprétation des données chronologiques, des indications géographiques et des résultats archéologiques.

La mention de Ramsès dans Exode 12.37 constitue un élément important du débat.

Cependant, l'identification du lieu et les questions relatives à l'usage ou à l'actualisation des noms géographiques doivent être examinées séparément.

Il convient donc de distinguer la chronologie interne du récit de la datation absolue de l'événement.

La première est explicitement structurée par les prescriptions d'Exode 12.

La seconde demeure une question historique faisant l'objet de recherches et de discussions.

1.14. Les quatre cent trente ans et leur relation avec la sortie d’Égypte

Résumé du paragraphe : Exode 12.40-41 mentionne une période de quatre cent trente ans. Son point de départ fait l’objet de différentes interprétations chronologiques.

Exode 12.40-41 déclare que le séjour des enfants d’Israël dura quatre cent trente ans et que le peuple sortit d’Égypte à l’achèvement de cette période.

Cette indication constitue l’un des principaux repères chronologiques du récit.

Cependant, sa compréhension exacte dépend de plusieurs questions textuelles et historiques.

Le texte massorétique hébreu présente les quatre cent trente ans comme la durée du séjour des Israélites en Égypte.

Certaines traditions textuelles anciennes, notamment des témoins de la Septante et du Pentateuque

samaritain, incluent également le séjour dans le pays de Canaan.

Cette différence influence la reconstruction chronologique.

Galates 3.17 mentionne également une période de quatre cent trente ans en relation avec la promesse faite à Abraham et la Loi.

Les interprétations proposées cherchent à articuler ces données.

Certaines considèrent que les quatre cent trente ans correspondent au séjour égyptien.

D’autres les comprennent comme une période plus large, allant des promesses patriarcales jusqu’à la sortie d’Égypte et à l’établissement de l’alliance mosaïque.

Cette question nécessite une étude textuelle et chronologique spécifique.

Elle ne modifie cependant pas les repères relatifs de la première Pâque : choix de l’animal au dixième jour, immolation au quatorzième et sortie au quinzième.

1.15. La chronologie de la Pâque et celle de la Passion de Jésus-Christ

Résumé du paragraphe : La chronologie de la première Pâque constitue un arrière-plan essentiel pour l’étude de la Passion. Les correspondances théologiques sont explicites, tandis que les reconstructions calendaires exigent une analyse particulière.

Le Nouveau Testament situe la mort de Jésus dans le contexte de la Pâque juive.

Les Évangiles synoptiques rapportent les préparatifs du dernier repas de Jésus avec ses disciples.

Matthieu 26.17-19, Marc 14.12-16 et Luc 22.7-13 établissent ce contexte.

L’Évangile de Jean fournit également plusieurs indications chronologiques importantes.

Jean 18.28 mentionne le désir des autorités de pouvoir manger la Pâque.

Jean 19.14 situe une étape du procès de Jésus pendant la préparation de la Pâque.

Ces indications ont donné lieu à différentes reconstructions chronologiques.

Dans une chronologie retenant la crucifixion le vendredi 1er avril 33 et la résurrection le dimanche 3 avril 33, la Passion est située au cœur de la période pascale.

Cette reconstruction s'appuie sur une articulation particulière des données évangéliques et calendaires.

Elle doit cependant être distinguée des affirmations explicites du texte biblique.

Les Évangiles ne fournissent pas directement une date formulée selon notre calendrier moderne.

La correspondance théologique demeure néanmoins certaine dans le cadre du Nouveau Testament.

1 Corinthiens 5.7 identifie Jésus-Christ à la Pâque immolée.

Jean 19.36 rapproche les circonstances de sa crucifixion des prescriptions concernant l’agneau pascal.

La chronologie de l’Exode fournit ainsi un arrière-plan historique et religieux essentiel pour comprendre la Passion.

1.16. Conclusion de l’annexe

Résumé du paragraphe : La première Pâque possède une chronologie relative clairement structurée. Cette précision souligne le caractère préparé de la délivrance et permet de distinguer les données bibliques des reconstructions historiques.

La chronologie de la dixième plaie repose sur plusieurs indications explicites.

Le premier mois de l’année religieuse est établi.

L’animal pascal est choisi le dixième jour.

Il est gardé jusqu’au quatorzième jour.

Son immolation précède le repas nocturne.

À minuit, les premiers-nés égyptiens sont frappés.

Le pharaon ordonne alors le départ des Israélites.

Le peuple quitte Ramsès le quinzième jour du premier mois, conformément à Nombres 33.3.

Cette succession constitue le cadre chronologique fondamental de la première Pâque.

Elle montre que la délivrance est présentée comme un événement préparé, annoncé et accompli selon les prescriptions divines.

Les questions relatives à l’année absolue de l’Exode, aux quatre cent trente ans et aux correspondances calendaires avec la Passion de Jésus-Christ nécessitent des analyses complémentaires.

Cependant, ces discussions ne remettent pas en cause la structure chronologique fondamentale établie par le récit.

La première Pâque demeure ainsi un événement fondateur dont le calendrier est étroitement associé à la mémoire de la délivrance d’Israël.

LEXIQUE

Le pays de Canaan — Le pays de Canaan, correspondant à l'actuel Israël, Palestine, Liban et parties de Jordanie et Syrie, est décrit comme 'le plus beau de tous les pays' dans la Bible. Peuplé par les Cananéens, Amorites, Hittites et Philistins, il constitue la terre promise au peuple hébreu. Deux étapes séparées de 470 ans marquent sa conquête : l'arrivée d'Abraham, puis la conquête de Josué après la captivité en Égypte et l'errance au désert.
INF011 · https://schilo.org/inf011-le-pays-de-canaan/

Le Pentateuque — Le Pentateuque, composé des cinq premiers livres bibliques, est essentiel pour les traditions juives et chrétiennes. Il raconte la création, la libération des Hébreux avec Moïse, et contient lois et récits fondateurs.
INF032 · https://schilo.org/inf032-le-pentateuque/

Les Samaritains — Les Samaritains étaient une communauté religieuse et ethnique distincte vivant en Samarie, une région située entre la Galilée et la Judée. Leur relation avec les Juifs au temps de Jésus était complexe et souvent marquée par des tensions.
INF107 · https://schilo.org/inf107-les-samaritains/

YHWH — Le tétragramme YHWH est le nom propre de Dieu utilisé dans la Bible hébraïque. Nom de Dieu : YHWH est considéré comme le nom le plus sacré de Dieu dans le judaïsme.
INF038 · https://schilo.org/inf038-yhwh/

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ANX243 - Les dix plaies d'Égypte : synthèse générale, tableau comparatif et principales conclusions historiques et théologiques https://schilo.org/anx243-les-dix-plaies-degypte-synthese-generale-tableau-comparatif-et-principales-conclusions-historiques-et-theologiques/
ÉTUDE SUIVANTE	ANX245 - La mort des premiers-nés : justice divine, responsabilité humaine et questions morales https://schilo.org/anx245-la-mort-des-premiers-nes-justice-divine-responsabilite-humaine-et-questions-morales/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/anx244-chronologie-de-la-dixieme-plaie-et-de-la-premiere-paque-du-dixieme-au-quinzieme-jour-du-mois-dabib/, exportée le 10/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.